

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1635

7 juin 2016

SOMMAIRE

Acajou S.à r.l.	78440	EM Whole Loan SA	78445
ADNEOM Luxembourg S.à r.l.	78440	Energie & Environnement Ingénieurs-conseils S.A.	78446
AEGON Global Funds	78441	Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG	78444
AEREF IV Master S.à r.l.	78441	Kensington UK Office (Woking) S.à r.l.	78478
Afcard S.A.	78441	LeCar S.à.r.l.	78436
Arnold KONTZ	78439	LFPI US PE Luxembourg SLP	78434
Askania Investment S.A.	78439	Luxembourg Investment Company 105 S.à r.l.	78449
Azure Mortgage Investments S.à r.l.	78440	Midco 1 & Co S.C.A.	78458
Berkeley Investments S.A.	78480	Planet R.W.A.	78475
Care Holding S.A.	78442	Stiftung zur Förderung junger Künstler in Luxemburg	78446
Carnegie Fund Services S.A.	78442	Veglio S.à r.l.	78438
CBB DEV 1 S.à r.l.	78443	Vision Foot	78438
Charclo SPF S.A.	78480	YARDS	78438
Cima Holding S.A.	78443	Zedra Holdings S.A.	78439
Contec Automotive S.à r.l.	78449	Zimmer S.à r.l.	78439
Dyamatosia Spf S.A.	78443		
Easybox S.à r.l.	78444		
Ecka Granules Holding I S.à r.l.	78444		
Elia Re S.A.	78445		
EMM Consulting S.A.	78445		

LFPI US PE Luxembourg SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 204.625.

Excerpts of the limited partnership agreement of the partnership dated 11 march 2016

1. Members who are jointly and severally liable. GLPE S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 203.858, being the managing general partner (associé commandité gérant) of the Partnership (the “General Partner”).

2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is “LFPI US PE Luxembourg SLP”.

(ii) The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to perform any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purpose described in the limited partnership agreement, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the provisions of the limited partnership agreement.

(iii) The registered office of the Partnership is located at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Partnership shall keep its books and records at its registered office. At any time, the General Partner may in its sole discretion designate another registered office within the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Management. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the provisions of the limited partnership agreement.

Subject to the other provisions of the limited partnership agreement, the General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers set forth in the limited partnership agreement to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

The Limited Partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to execute any documents or to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any Person, except within the limits of article 22-4 of the 1915 Law. The exercise by any Limited Partner of any right conferred in the limited partnership agreement shall not be construed to constitute participation by such Limited Partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership so as to make such Limited Partner liable as a general partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

The Partnership shall be exclusively represented by the General Partner in accordance with its management authorities as set forth in the limited partnership agreement. The General Partner's authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership's assets. The General Partner and its representatives may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves in person or as an agent of a third party. For the avoidance of doubt no Limited Partner shall act as a member of a management body or as agent of the General Partner nor execute any documents on behalf of the General Partner or act as a representative of the General Partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced on the date of its formation on March 11, 2016 and shall terminate and its affairs shall be wound up upon the earliest of any of the following events:

- (i) any specific cause set forth in the 1915 Law or other applicable law (droit applicable); and
- (ii) a decision taken by the Partners pursuant to a Special Resolution; as provided for in the limited partnership agreement.

5. Financial year. The financial year of the Partnership shall commence on each year on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year with the exception of the first financial year which shall begin on March 11, 2016 and shall end on the thirty-first (31st) of December 2016.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social de la société

1. Associés solidairement responsables. GLPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.858, agissant comme associé commandité gérant de la Société (l'«Associé Commandité»).

2. Nom, objet social et siège social.

(i) Le nom de la Société est «LFPI US PE Luxembourg SLP».

(ii) L'objet social de la Société est de détenir des parts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre procédé de titres de toute sorte ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut garantir, consentir des sûretés à la faveur de tierces parties pour garantir ses engagements ou les engagements de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, octroyer des prêts ou prêter assistance de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

L'Associé Commandité, agissant pour le compte ou au nom de la Société aura le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires, ou commodes au ou dans la poursuite de l'objectif décrit dans le contrat social de la Société, y compris et sans limitation, tous les pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société en vertu des dispositions du contrat social.

(iii) Le siège social de la Société est situé au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'Associé Commandité devra conserver les livres et registres de la société à son siège social. A tout moment, l'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, désigner un autre siège social à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Gérance. La gestion et le contrôle de la Société seront attribués exclusivement à l'Associé Commandité conformément aux dispositions du contrat social.

Sous réserve des autres dispositions du contrat social, l'Associé Commandité aura le pouvoir, dans toute la mesure permise par le droit luxembourgeois, de déléguer certaines responsabilités administratives ou de gestion et les pouvoirs prévus dans le contrat social à certains agents spéciaux à l'intérieur et à l'extérieur de Luxembourg; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société demeurent la responsabilité exclusive de l'Associé Commandité.

Les associés commanditaires ne peuvent en aucune façon participer à la conduite des activités de la Société ou à la gestion ou au contrôle de la Société et n'ont aucun pouvoir ou droit d'agir pour le compte de la Société pour quelque sujet que ce soit, ou de traiter avec toute personne, sauf dans les limites prévues par l'article 22-4 de la Loi de 1915. L'exercice par tout associé commanditaire d'un droit quelconque conféré par le contrat social ne constitue pas une participation par ledit associé commanditaire à la conduite des activités de la Société ou au contrôle de l'investissement ou d'autres activités de la Société et, par conséquent, ne rend pas ledit associé commanditaire responsable comme un associé commandité des dettes et obligations de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915 ou de toute autre disposition réglementaire.

La Société sera exclusivement représentée par l'Associé Commandité conformément à ses pouvoirs de gestion tels que prévu dans le contrat social. Le pouvoir de l'Associé Commandité de représenter la Société sera limité aux actifs de la Société. L'Associé Commandité et ses représentants peuvent conclure tout acte juridique au nom de la Société avec eux-mêmes en personne ou comme agent d'un tiers. Afin d'éviter toute ambiguïté aucun associé commanditaire ne peut agir comme membre de l'organe de gestion ou comme agent de l'Associé Commandité ni ratifier quelque document que ce soit au nom de l'Associé Commandité ou agir comme représentant de l'Associé Commandité.

La Société est liée envers les tiers à tous les égards par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute personne à laquelle l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle termine. Les activités de la Société ont débuté à sa création, le 11 mars 2016, et prendront fin et ses affaires seront liquidées lors de la survenance du premier des deux événements suivants:

- (i) tout motif spécifique prévu dans la Loi de 1915 ou tout autre droit applicable; et
- (ii) une décision prise par les associés en vertu d'une Résolution Spéciale; tel que prévu dans le contrat social.

5. Exercice social. L'exercice social de la Société débute à chaque année le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année à l'exception du premier exercice de la Société qui débutera le 11 mars 2016 et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2016.

Référence de publication: 2016080262/114.

(160046023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

LeCar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 36, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.912.

L'an deux mil seize, le premier jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean THEWES, commerçant, né à Grevenmacher le 19 novembre 1971, demeurant au 37 rue d'Oetrange, L - 5236 Sandweiler; et

2) Monsieur Mario Tiago MARQUES FERREIRA, commerçant, né à Montemor-o-Velho (Portugal) le 9 septembre 1986, demeurant au 16 rue de Cessange (Et. 2), L - 3347 Leudelange.

Lequel comparant sub 1 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Monsieur Jean THEWES, précité est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée LeCar S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62912, ayant son siège social sis au 36 route d'Arlon, L - 8008 Strassen et constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg, en date du 22 janvier 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 7 mai 1998 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents d'euro) divisé en 100 (cent) parts sociales intégralement libérées.

- que Monsieur Jean THEWES, précité déclare par les présentes céder 40 (quarante) parts sociales qu'il détient dans la Société au comparant sub 2 Monsieur Mario Tiago MARQUES FERREIRA, précité, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé entre parties, hors la comptabilité et la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite, Monsieur Jean THEWES, précité, agissant en sa qualité de gérant de la Société déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, Monsieur Jean THEWES, précité et Monsieur Mario Tiago MARQUES FERREIRA, précité, représentant l'intégralité du capital de la Société et se constituant en assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter la cession de parts ci-dessus et la conversion automatique en euros de la devise du capital, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents d'euro), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Mr. Jean THEWES,	60 (soixante) parts
Mr. Mario Tiago MARQUES FERREIRA	40 (quarante) parts
Total:	100 (cent) parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en TT CARS S. à r.l. et d'adapter en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 37 rue d'Oetrange à L - 5236 Sandweiler et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de procéder à la refonte des statuts en ce compris la modification de l'objet social de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TT CARS S. à r.l.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune du siège social par décision de la gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les statuts.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'import, l'export de tous véhicules automoteurs, d'accessoires et de pièces de rechanges, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents d'euro), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société n'a qu'un seul associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsqu'il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés donné en assemblée générale.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale ou l'associé unique qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe du gérant technique et celle du gérant administratif.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou l'assemblée générale.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de qualifier Monsieur Jean THEWES, précité, commerçant, né à Grevenmacher le 19 novembre 1971, demeurant au 37 rue d'Oetrange, L - 5236 Sandweiler, en qualité de gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mario Tiago MARQUES FERREIRA, précité, commerçant, né à Montemor-o-Velho (Portugal) le 9 septembre 1986, demeurant au 16 rue de Cessange (Et. 2), L - 3347 Leudelange en qualité de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte rectificatif (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100 EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean Thewes, Mario Tiago Marques Ferreira, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 04 mars 2016. 1LAC/2016/7390. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016080250/124.

(160046273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Veglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085587/10.

(160052879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vision Foot, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, rue Gruus-Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 164.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016085592/14.

(160052458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

YARDS, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 160.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016085604/14.

(160053080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Zedra Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 197.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085606/10.

(160053106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Zimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085607/10.

(160053269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Arnold KONTZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.577.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2016 a décidé, conformément à l'article 2 des statuts de la société, de transférer le siège social de la société de L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville à L-2610 Luxembourg, 128 route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016085647/12.

(160053542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Askania Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.528.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mars 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la société anonyme:

- ASKANIA INVESTMENT S.A. (B139528) dont le siège social à L- 1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 8 février 2010

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2016085648/16.

(160053748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Azure Mortgage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.644.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Hinnerk Koch, gérant de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016085653/16.

(160053076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Acajou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 133.086.

—
Extrait de la décision collective du 1^{er} mars 2016

Première résolution

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société ACAJOU S.à r.l. de 1, rue Prince Jean L-4463 SOLEUVRE à 197, rue de Differdange L-4437 SOLEUVRE.

Les associés prennent acte du changement d'adresse du gérant:

- Monsieur Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 88, rue d'Ehlerange L-4439 SOLEUVRE.

Deuxième résolution

Les associés prennent acte de la cession de parts intervenue le 15 janvier 2013.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Julia S.A., établie et ayant son siège social 197, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.187, est propriétaire de 168 parts sociales.

- Lita Participations S.à r.l., établie et ayant son siège social 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160.720, est propriétaire de 168 parts sociales.

- Akof Participations S.à r.l., établie et ayant son siège social 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B160.723, est propriétaire de 168 parts sociales.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2016085657/27.

(160053696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

ADNEOM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rhensheim.
R.C.S. Luxembourg B 154.077.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars, les associés de la société ADNEOM Luxembourg S.à r.l., susvisée, ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée des associés confirme et porte à la connaissance des tiers que le siège social de la société ADNEOM Luxembourg S.à r.l. est transféré à compter de ce jour à:

L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rhensheim.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016085659/15.

(160053465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

AEGON Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.732.

—
Monsieur David Blakenship a démissionné de son poste d'administrateur le 28 mars 2016

Monsieur Christopher Todd Lacey, residing One Glenlake Parkway, Atlanta GA 30328 USA, a été nommé administrateur le 28 mars 2016, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2016.

Bertrange, le 30 mars 2016.

Pour le compte de Aegon Global Fund

Citibank Europe plc, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2016085662/13.

(160053721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

AEREF IV Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.836.

—
Extrait des résolutions prises en date du 11 mars 2016

En date du 11 mars 2016, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Ian Richard Gear de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 mars 2016;
- et
- de nommer Monsieur Mark Hatcher gérant de la Société, demeurant professionnellement au 10 New Burlington Street W1S 3BE, Londres, avec effet au 11 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 11 mars 2016, le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Petr Klimo, Gérant;
- Monsieur Peter Dickinson, Gérant; et
- Monsieur Mark Hatcher, Gérant.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AEREF IV Master S.à r.l.

Référence de publication: 2016085663/20.

(160053623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Afcard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 170.442.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2016 a décidé de mettre un terme au mandat de commissaire aux comptes de CONCILIUM S.à r.l., avec effet immédiat, et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour AFCARD SA

Société anonyme

Référence de publication: 2016085664/15.

(160053599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Care Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.005.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoqués de façon extraordinaire en date du 25 mars 2016 à 18h30 au siège social

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sarl

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer un Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARE HOLDING SA

Référence de publication: 2016085740/20.

(160053261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Carnegie Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 15 mars 2016 à 14h00

Il résulte dudit procès- verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A dater du 15 mars 2016, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale à tenir le 15 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société se compose dès lors comme suit:

- M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur, détenteur d'un pouvoir de signature A,

139, Um Trenker, LU-6962 Senningen

- M. Andreas Uller, Administrateur,

14, Idunvägen, SE-133 38 Saltsjöbaden, Suède

- M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur, détenteur d'un pouvoir de signature A,

1, chemin de la Grande Sente, FR-57130 Sainte-Ruffine, France.

- Après délibération, l'Assemblée Générale approuve l'élection, pour un mandat d'un an, des membres ci-dessous du Comité de Direction, auxquels la gestion journalière de la Société a été déléguée par le Conseil d'Administration.

A dater du 15 mars 2016, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale à tenir le 15 mars 2017, le Comité de Direction de la société se compose comme suit:

- M. Stephan Karlstedt, Directeur, détenteur d'un pouvoir de signature A

9, rue Astrid, LU-1143 Luxembourg

- M. Jean-Marc Delmotte, Directeur, détenteur d'un pouvoir de signature A

1, chemin de la Grande Sente, FR-57130 Sainte-Ruffine, France.

- Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire, de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, comme Réviseur d'entreprises agréé, dont la nouvelle adresse est la suivante: 2, rue Gerhard Mercator, LU-2182 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait conforme

Bruno Frèrejean

Président / Administrateur

Référence de publication: 2016085742/35.

(160053887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

CBB DEV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.514.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 29 février 2016, lors de la réunion des associés de la Société CBB DEV 1 S.à r.l.

- La démission de M. Didier GRESPIER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 29 février 2016.

- Madame Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France) le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 février 2016.

- Monsieur Michael SHARPLES, né à Londres (Royaume-Uni) le 15 avril 1962, résidant professionnellement à Suite 3D, Manchester International Office Centre, Styal Road, Manchester, M22 5WB (Royaume-Uni), a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBB DEV 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085743/21.

(160053514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Cima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.505.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 25 février 2016

1. La démission de Monsieur Julien Granger avec effet au 25 février 2016.

2. La démission de Madame Julie Gillardin avec effet au 25 février 2016.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Frédéric Depireux (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 25 février 2016.

- Madame Sophie Delnard (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 25 février 2016.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat du prédécesseur, mandats qui viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016085750/18.

(160053371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Dyamatosaf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.310.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Neila Berrahou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Madame Anne-Sophie Chenot qui occupait jusqu' alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085790/14.

(160053109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Ecka Granules Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 361.800,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.464.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 25 mars 2016, que la société Bison Holdings I, L.P. a transféré 343.348 parts sociales, soit l'entière de ses parts sociales, à la société Bison Holdings II, L.P. une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman.

En conséquence du transfert décrit ci-dessus, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman), L.P.:

1.811 parts sociales de la Société;

- Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P.:

11.179 parts sociales de la Société; et

- Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman), L.P.:

1.772 parts sociales de la Société; et

- Platinum Bison Principals International (Cayman), L.P.

3.690 parts sociales de la Société; et

- Bison Holdings II, L.P.:

343.348 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085791/24.

(160053526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Hinnerk Koch et Danielle Delnoije, administrateurs de classe B de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016085794/16.

(160053139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.035,49.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

Veillez noter que Mr. Paul FAHEY a transféré la totalité de ses 65.593 parts sociales «hurdle» à la société Caledonia Investments Plc., une société régie par le droit du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 00235481, ayant son siège social au 5 Stratton Street, 2^{ème} étage, Stratton House, W1J 8LA Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour EASYBOX S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085797/16.

(160053787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Elia Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2016 tenue au siège social de la société

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes:

* Madame Catherine VANDENBORRE, Administratrice «Présidente», demeurant Clos du Champ de Bourgeois, 11, B-1330 Rixensart, Belgique

* Monsieur Markus BERGER, Administrateur, demeurant Zwaluwenlaan 17, B-1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique

* Madame Lieve KERCKHOF, Administratrice, demeurant 38A, Lange Rei, B-8000 Brugge, Belgique

* Monsieur Claude WEBER, Administrateur, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2016.

- L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg, Société Coopérative, 39 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCSL B 149133). comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016085803/24.

(160053859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

EM Whole Loan SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.897.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Hinnerk Koch et Laurent Belik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016085804/16.

(160053072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

EMM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.799.

Extrait des résolutions des décisions des actionnaires de la société en date du 21 décembre 2015

Il résulte des dites résolutions:

- Acceptation de la prolongation du mandat d'administrateur unique de Monsieur Geoffrey Craps, résident 58, Rue de la forêt, L -1534 Luxembourg.

La date d'expiration du mandat sera l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.
Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085805/16.

(160053354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Energie & Environnement Ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Hostert, 99, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 37.090.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2016 ce qui suit:

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale réélit Monsieur Robert Wilmes à la fonction d'administrateur délégué, Madame Martine Reichling (épouse Wilmes), Monsieur Justin Dostert et Monsieur Henri Wilmes et Monsieur André Wilmes à la fonction d'administrateurs ainsi que Monsieur Richard Wilmes à celle de commissaire aux comptes. Tous leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1) Monsieur Robert WILMES, ingénieur diplômé, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass
- 2) Madame Martine REICHLING, épouse WILMES, assistance de direction, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass
- 3) Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération
- 4) Monsieur Henri WILMES, consultant, demeurant à Grove End Gardens 128, Grove End Road 33, NW8 9LR London (UK)
- 5) Monsieur André WILMES, étudiant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass.

Commissaire aux comptes

Monsieur Richard WILMES, étudiant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour extrait conforme

ENERGIE & ENVIRONNEMENT - Ingénieurs Conseils SA

Référence de publication: 2016085806/26.

(160053922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Stiftung zur Förderung junger Künstler in Luxemburg, Fondation.

Siège social: L-8252 Mamer, 1, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg G 202.

—
Verkürzte Bilanz

Geschäftsjahr vom 01/01/2015 bis 31/12/2015 (in EUR)

	(Referenzen)	Laufendes Geschäftsjahr	Voriges Geschäftsjahr
AKTIVA			
A. Ausstehende Einlagen auf das gezeichnete Kapital			
I. Nicht eingefordertes gezeichnetes Kapital			
II. Eingefordertes, nicht eingezahltes gezeichnetes Kapital			
B. Gründungskosten			
C. Anlagevermögen			
I. Immaterielle Anlagewerte			
II. Sachanlagen			
III. Finanzanlagen			
D. Umlaufvermögen		100.115,59	101.059,32
I. Vorräte			
II. Forderungen		1.727,18	1.674,06
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr		1.727,18	1.674,06

b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr		
III. Wertpapiere und sonstige finanzielle Instrumente	45.000,00	45.000,00
IV. Bank- und Postscheckguthaben, Schecks und Kassenbestand . . .	53.388,41	54.385,26
E. Rechnungsabgrenzungsposten		
SUMME (AKTIVA)	<u>100.115,59</u>	<u>101.059,32</u>
PASSIVA		
A. Eigenkapital	100.115,59	101.059,32
I. Gezeichnetes Kapital	100.000,00	100.000,00
II. Ausgabeagio und vergleichbare Agien		
III. Neubewertungsrücklagen		
IV. Rücklagen		
V. Ergebnisvortrag	1.059,32	2.036,70
VI. Ergebnis des Geschäftsjahres	-943,73	-977,38
VII. Vorabdividenden		
VIII. Investitionszulagen		
IX. Sonderposten mit Rücklageanteil		
B. Nachrangige Verbindlichkeiten		
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr		
b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr		
C. Rückstellungen		
D. Nicht nachrangige Verbindlichkeiten		
a) mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr		
b) mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr		
E. Rechnungsabgrenzungsposten		
SUMME (PASSIVA)	<u>100.115,59</u>	<u>101.059,32</u>

*Verkürzte Gewinn- und Verlustrechnung
Geschäftsjahr vom 01/01/2015 bis 31/12/2015 (in EUR)*

	Referenz(en)	Laufendes Geschäftsjahr	Voriges Geschäftsjahr
A. AUFWENDUNGEN			
1. bis 2. Rohaufwand (minus B.1 bis B.3 und B.5)		3.000,00	3.000,00
3. Personalaufwand			
a) Löhne und Gehälter			
b) Soziale Aufwendungen, bezogen auf Löhne und Gehälter			
c) Zusatzrenten			
d) Sonstige soziale Aufwendungen			
4. Wertberichtigungen			
a) zu Gründungskosten und Sachanlagen und immateriellen Anlagewerten			
b) zu Gegenständen des Umlaufvermögens			
5. Sonstige betriebliche Aufwendungen			
6. Wertberichtigungen und Anpassungen auf den niedrigeren beizulegenden Zeitwert (Fair Value) der Finanzanlagen			
7. Wertberichtigungen und Anpassungen auf den niedrigeren beizulegenden Zeitwert (Fair Value) des finanziellen Umlaufvermögens. Verluste aus dem Abgang von Wertpapieren			
8. Zinsen und ähnliche finanzielle Aufwendungen		169,46	155,55
a) an verbundene Unternehmen			
b) sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Aufwendungen		169,46	155,55
9. Teil der Verluste nach der Equity Methode			
10. Außerordentliche Aufwendungen			
11. Steuern auf das Ergebnis			
12. Sonstige Steuern, soweit nicht unter obigem Posten enthalten			
13. Gewinn des Geschäftsjahres		0,00	0,00

SUMME AUFWENDUNGEN	3.169,46	3.155,55
B. ERTRÄGE		
1. bis 3. und 5. Rohertrag (minus A.1 bis A.2)		
4. Wertaufholungen		
a) zu Gründungskosten und Sachanlagen und immateriellen Anlagewerten		
b) zu Gegenständen des Umlaufvermögens		
6. Erträge aus Finanzanlagen		
a) von verbundenen Unternehmen		
b) sonstige Beteiligungserträge		
7. Erträge aus finanziellem Umlaufvermögen	1.606,25	1.606,25
a) von verbundenen Unternehmen		
b) sonstige Erträge	1.606,25	1.606,25
8. Sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Erträge	619,48	571,92
a) von verbundenen Unternehmen		
b) sonstige Zinsen und ähnliche finanzielle Erträge	619,48	571,92
9. Teil der Gewinne nach der Equity Methode		
10. Außerordentliche Erträge		
13. Verlust des Geschäftsjahres	943,73	977,38
SUMME ERTRÄGE	3.169,46	3.155,55

Budget für das Geschäftsjahr 2016

	01.01.2016-
	31.12.2016
	EUR
Ergebnisvortrag	115,59
Einnahmen	
Zinserträge	2 000,00
Dons	1 200,00
Ausgaben	
Preisgeld Förderpreis	3 000,00
Allgemeine Kosten	500,00
Ergebnis	-184,41

Mitglieder des Verwaltungsrates

Dr. Alfons Schmid (Präsident)

Bankdirektor a.D.,

wohnhaft in Manier / Luxemburg, deutsche Staatsangehörigkeit

Dr. Adrien Meisch (Vizepräsident)

Botschafter (a.D.),

wohnhaft in Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Georges Calteux,

Direktor (a.D.) des "Services des Sites et Monuments Nationaux", dem luxemburgischen Amt für Denkmalpflege, verantwortlich für den Denkmalschutz in Luxemburg,

wohnhaft in Echternach / Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Germaine Goetzinger

Autorin, Literaturwissenschaftlerin und Direktorin des "Centre National de Littérature" a.D., wohnhaft in Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Wolfgang Güth

Bankdirektor (IKB International),

wohnhaft in Trier, deutsche Staatsangehörigkeit

Fernand Weides

Direktor von "Radio 100,7" a.D.,

wohnhaft in Mamer / Luxemburg, luxemburgische Staatsangehörigkeit

Rechnungskommissar

Fibetrust S.à.r.l

mit Sitz in L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch
Stand per 31.12.2015.

Référence de publication: 2016079746/134.

(160044776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Contec Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 105 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.141.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Luxembourg Investment Company 105 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.141 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on September 14, 2015, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3051 of November 7, 2015.

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The sole shareholder of the Company, Dragon Corporation Limited FZCO, a private limited liability company formed and registered in the free zone of Dubai, having its registered office at Office # 5WA 220, Dubai Airport Free Zone, Dubai, United Arab Emirates, being registered with the Dubai Airport Free Zone Register under DAFZA-FZCO-CF-0464, duly represented by [Ms. Sofia Da Chao], prenamed, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder"), and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notice
2. Approval of the change of denomination of the Company
3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 287,500) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three hundred thousand Euros (EUR 300,000), by the issuance of two hundred eighty-seven thousand five hundred (287,500) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each
4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the two hundred eighty-seven thousand five hundred (287,500) new shares issued by the Company, by way of (i) a contribution in cash in a total amount of two hundred twelve thousand five hundred seventy Euros (EUR 212,570) and (ii) a contribution in kind in a total amount of seventy-four thousand nine hundred thirty Euros (EUR 74,930)

5. Approval of the creation of classes of shares

6. Approval of the subsequent amendments of the articles of association of the Company pursuant to the above resolutions

7. Miscellaneous

IV. - The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company into “Contec Automotive S.à r.l.” with effect as from the execution of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 287,500) (the “Capital Increase”) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three hundred thousand Euros (EUR 300,000) by the issuance of two hundred eighty-seven thousand five hundred (287,500) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up partially through a contribution in cash and partially through a contribution in kind.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription and the payment for the New Shares by the Sole Shareholder as follows (the “Contributions”):

- A contribution in cash in a total amount of two hundred twelve thousand five hundred seventy Euros (EUR 212,570); and
- A contribution in kind in a total amount of seventy-four thousand nine hundred thirty Euros (EUR 74,930) equal to the amount of a claim held by the Sole Shareholder against the Company (the “Receivable”).

Subscriber's Intervention - Subscription - Payment:

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, as subscriber, here represented as stated above, which declares to subscribe for the New Shares through the Contributions, which are allocated to the share capital of the Company.

Valuation

The total value of the Receivable amounts to seventy-four thousand nine hundred thirty Euros (EUR 74,930).

This valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated March 2, 2016, whereby the sole manager of the Company acknowledges its responsibility as manager in the case of a capital increase. This statement of contribution value shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Fifth resolution

Further to the completion of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to reclassify the shares of the Company into separate classes of shares, as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class A shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class B shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class C shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class D shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class E shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class F shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class G shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class H shares;
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class I shares; and
- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class J shares.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 and 19 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of “Contec Automotive S.à r.l.”, a private limited company.”

“ **Art. 6.** For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is/are entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is/are entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class" or "Class of Shares" shall mean each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares.

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Preference Shares" shall mean Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

The company's corporate capital is fixed at three hundred thousand Euros (EUR 300,000) represented by three hundred thousand (300,000) shares held by the Sole Shareholder, divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class A Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class B Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class C Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class D shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class D Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class E shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class E Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class F shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class F Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class G shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class G Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class H shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class H Shares");

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class I shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class I Shares"); and

- twenty-eight thousand seven hundred fifty (28,750) class J shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class J Shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up an ordinary premium account, into which any premium paid on Ordinary Share is transferred (the "Ordinary Premium Account") and a preference premium account into which any premium paid on Preference Share is transferred (the "Preference Premium Account"). The amount of the Ordinary Premium Account is at the free disposal of the holder(s) of the Ordinary Shares and the amount of the Preference Premium Account is at the free disposal of the holder(s) of the Preference Shares.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The Company may redeem its shares under due observance of the provisions of the Law and these Articles.

Furthermore, subject to compliance with the Law, either the board of managers or the holders of the shares, which are in issue at a given moment, shall be entitled to request the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) to redeem, at a majority adopted under the conditions required for amendment of the Articles, all or part of their shares by serving them a notice specifying the number of shares to be redeemed and the date on which the redemption is to take place. A reduction of share capital through the redemption of a class of Preference Shares may only be made within its respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of March 4, 2016 and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and any class of Preference Shares not redeemed in its respective Class Period shall come in the order from Class A to Class J (to the extent not previously redeemed).

For the avoidance of doubt, in the event that a redemption and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the redemption and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality the board of managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital."

“ **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 11% of the nominal value of the Ordinary Shares;

the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Shares;

the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Shares;

the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Shares;

the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Shares;

the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Shares;

the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Shares;

the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Shares;

the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Shares;

the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Shares;

the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

The interim dividend shall be allocated and paid in the same order as the ordinary dividend as stated in the paragraph above.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Luxembourg Investment Company 105 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.141 (la «Société»), constituée aux termes d'un acte, en date du 14 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3051 du 7 novembre 2015.

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. L'associé unique de la Société, Dragon Corporation Limited FZCO, une société à responsabilité limitée, valablement constituée selon le droit de la zone franche de Dubai, ayant son siège social à Office # 5WA 220, Dubai Airport Free Zone, Dubai, Emirats Arabes Unis, enregistrée auprès du Dubai Airport Free Zone Register sous le numéro DAFZA-FZCO-CF-0464, dûment représentée par [Mme Sofia Da Chao], susnommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé

(l'«Associé Unique»), et le nombre de parts sociales qu'elle détient est décrit sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins de publication.

II. Il résulte de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée générale peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique a dûment été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation

2. Modification de la dénomination sociale de la Société

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (287.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à un montant de trois cent mille Euros (300.000 EUR), par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (287.500) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune

4. Souscription et paiement par l'Associé Unique des deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (287.500) nouvelles parts sociales émises par la Société par (i) un apport en numéraire d'un montant total de deux cent douze mille cinq cent soixante-dix Euros (212.570 EUR) et (ii) un apport en nature d'un montant total de soixante-quatorze mille neuf cent trente Euros (74.930 EUR)

5. Création de classes de parts sociales

6. Modification subséquente des statuts de la Société conformément aux résolutions ci-dessus

7. Divers

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de notification préalable pour la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte donc de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Contec Automotive S.à r.l.», avec effet à la signature du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (287.500 EUR) (l'«Augmentation de Capital») afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à un montant de trois cent mille Euros (300.000 EUR), par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (287.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être intégralement payé par un apport en numéraire, d'une part, et un apport en nature, d'autre part.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, comme suit (les «Apports»):

- Un apport en numéraire d'un montant total de deux cent douze mille cinq cent soixante-dix Euros (212.570 EUR); et
- Un apport en nature d'un montant total de soixante-quatorze mille neuf cent trente Euros (74.930 EUR) égal au montant d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société (la «Créance»).

Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, en qualité de souscripteur, ici représenté comme énoncé ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales par les Apports, qui sont alloués au capital social de la Société.

Evaluation

La valeur totale de la Créance est égale à soixante-quatorze mille neuf cent trente Euros (74.930 EUR). Cette évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à la déclaration sur la valeur de l'apport datée du 2 mars 2016, par laquelle le gérant unique de la Société reconnaît sa responsabilité en tant que gérant en cas d'augmentation de capital. Cette déclaration sur la valeur de l'apport restera annexée au présent acte aux fins de publication.

Cinquième résolution

Suite à la réalisation de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de reclassifier les parts sociales de la Société en des classes de parts sociales distinctes, comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts ordinaires;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe A;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe B;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe C;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe D;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe E;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe F;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe G;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe H;
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe I; et
- Vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe J.

Sixième résolution

Suite aux déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier les articles 6 et 19 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Contec Automotive S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

« **Art. 6.** Aux fins de ces Statuts, les termes suivants en majuscules auront le sens suivant:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris le report à nouveau positif) augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, tout montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liées aux classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler mais réduites par (i) toutes pertes (y compris le report à nouveau négatif) exprimée en valeur positive, (ii) toutes sommes placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois tel que reflété dans les Comptes Intérimaires (sans la compter deux fois, pour éviter tout doute), (iii) tous dividendes auxquels a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires selon les Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets (y compris le report à nouveau positif).

P = toutes réserves librement distribuables.

CR = le montant de réduction de capital et de réduction de la réserve légale liées à la classe de Parts Sociales Préférentielles à annuler.

L = pertes (y compris le report à nouveau négatif) exprimées en valeur positive.

LR = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

OD = tous dividendes auxquels a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires selon les Statuts.

PE = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit être inscrit dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe respective et devra être évalué par un gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société de bonne foi et au regard de la capacité de la Société à continuer son activité.

- «Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités en dépôt à vue dont la maturité restante est supérieure à six (6) mois), (ii) tout instrument facilement négociable sur un marché de liquidités, obligations et bons et toutes créances qui dans l'opinion du Conseil de Gérance seront payées à court terme à la Société moins tout endettement ou autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Classe adéquate (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) tout actif tels que des actions, détentions ou valeurs mobilières d'un autre genre, détenu par la Société.

- «Montant Annulable» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible lié à la Période de Classe adéquate (ou Nouvelle Période, selon le cas) étant entendu que le Montant Annulable ne peut pas être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Classe adéquate (ou Nouvelle Période, selon le cas).

- «Classe» ou «Classe de Parts Sociales» signifie chacune des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J.

- «Période de Classe» signifie chacune des Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes de la Société à la Date des Comptes Intérimaires adéquate.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date se situant au plus trente (30) jours mais pas moins de dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles adéquate.

- «Loi» signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps.

- «Parts Sociales Préférentielles» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J.

- «Droit au Bénéfice» signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille Euros (300.000 EUR), représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales détenues par l'Associé Unique, divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»);

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»); et

- vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission ordinaire sur lequel toute prime d'émission payée pour une Part Sociale Ordinaire, est transférée (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire») et un compte de prime d'émission préférentielle sur lequel toute prime d'émission payée pour une Part Sociale Préférentielle, est transférée (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»). Le montant du Compte de Prime d'Emission Ordinaire est à la libre disposition du/des détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires et le montant du Compte de Prime d'Emission Préférentielle est à la libre disposition du/des détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

La Société peut racheter ses parts sociales sous condition du respect des provisions de la Loi et des Statuts.

En outre, sous condition du respect de la Loi, le conseil de gérance ou les détenteurs des parts sociales, à un moment donné, aura/auront droit d'exiger que l'assemblée générale extraordinaire des associés ou l'associé unique (selon le cas) rachète, à une majorité adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, tout ou partie de ses/leurs parts sociales, en lui/leur adressant une notification spécifiant le nombre de parts sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu. Une réduction du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales Préférentielles pourra seulement être effectuée dans sa Période de Classe respective.

La période pour les Parts Sociales de Classe A est celle qui court de la date de l'assemblée générale du 4 mars 2016 et finissant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe A»).

La période pour les Parts Sociales de Classe B est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe A et finissant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe B et finissant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe C et finissant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe D et finissant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe E et finissant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe F et finissant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe G et finissant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe H et finissant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe I»).

La période pour les Parts Sociales de Classe J est celle qui débute au lendemain de la Période de Classe I et finissant au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Classe J»).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée dans la Période de Classe adéquate, le rachat et l'annulation de cette/ces classe(s) de Parts Sociales Préférentielles peut être fait durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débute au lendemain de la dernière Période de Classe (ou selon le cas, le lendemain de la fin de la Nouvelle Période d'une autre classe immédiatement précédente) et finira au plus tard un an après le jour de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le lendemain de la Période de Classe J et toute classe de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans sa Période de Classe adéquate viendra dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (à condition de ne pas avoir été rachetée et annulée précédemment).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles ont lieu avant le dernier jour de la Période de Classe adéquate (ou selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou selon le cas, la Nouvelle Période) débutera au lendemain du rachat et de l'annulation de ces Parts Sociales Préférentielles et continuera à prendre fin au jour initialement défini dans les Articles ci-dessus.

Suite au rachat et à l'annulation d'une/de classe(s) entière(s) adéquate(s), le Montant Annulable deviendra dû et exigible par la Société à l'associé/aux associés au pro-rata de leur détention d'une/de telle(s) classe(s). Pour éviter tout doute, la Société peut payer cette dette par un paiement en numéraire, en nature ou par compensation.

Le Montant Annulable mentionné au paragraphe ci-dessus, à retenir, sera déterminé par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance à sa discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou exclure lors de la détermination du Montant Annulable, les réserves librement distribuables, en partie ou en totalité.

Les parts sociales ainsi rachetées seront annulées par réduction du capital social.»

« **Art. 19.** Les recettes enregistrées à l'inventaire annuel, après déduction des dépenses générales et des amortissements, représentent le bénéfice net.

Cinq pourcents (5%) du bénéfice net est réservé pour l'établissement de la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve soit égale à dix pourcents (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition des membres.

Dans l'éventualité d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura/auront droit à un dividende égal à onze pourcents (11 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A aura/auront droit à un dividende égal à un pourcent (1 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B aura/auront droit à un dividende égal à deux pourcents (2 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C aura/auront droit à un dividende égal à trois pourcents (3 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D aura/auront droit à un dividende égal à quatre pourcents (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E aura/auront droit à un dividende égal à cinq pourcents (5 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F aura/auront droit à un dividende égal à six pourcents (6 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G aura/auront droit à un dividende égal à sept pourcents (7 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H aura/auront droit à un dividende égal à huit pourcents (8 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de classe I aura/auront droit à un dividende égal à neuf pourcents (9 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de classe I aura/auront droit à un dividende égal à dix pourcents (10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

Le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans le respect des conditions suivantes:

1. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera un état des comptes intérimaires qui sont la base de la distribution de dividendes intérimaires;

2. Cet état des comptes intérimaires montre que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant compris que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés à compter de la fin du dernier exercice fiscal, augmenté du report à nouveau positif et des réserves disponibles, moins le report à nouveau négatif et tout montant devant être alloué à la réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Le dividende intérimaire sera alloué et payé dans le même ordre que le dividende ordinaire, tel qu'énoncé au paragraphe ci-dessus.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite du document au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2016. Relation: EAC/2016/5873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079532/516.

(160045024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Midco 1 & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 204.585.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March,

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Square Lux Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) and having a share capital in an amount of EUR 12,500.- (Lux Topco),

hereby represented by Dr. Jan Könighaus, Manager, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

2. Square Lux Midco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée,) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the RCS and having a share capital in an amount of EUR 12,500.- (Square Midco),

hereby represented by Dr. Jan Könighaus, Manager, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares mentioned hereafter a société en commandite par actions under the name of "Square Lux Midco 1 & Co S.C.A." (hereinafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in article 10). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances, article 11.5 shall apply.

II. Share capital - shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by two (2) categories of shares (hereafter each, a Category), namely (1) the management share (action)/part de commandité held by the Manager as unlimited liability shareholder of the Company (actionnaire commandité) (hereafter the Management Share) and (2) the limited shares (actions/parts de commanditaire) held by the limited liability shareholders of the Company (actionnaires commanditaires) (hereafter the Limited Shares, and individually, a Limited Share), which Limited Shares are divided into class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares of the Company. The Management Share and the Limited Shares shall be referred to as a share and collectively as the shares whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

5.2 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand five hundred euro and one eurocent (EUR 31,500.01) represented by three million one hundred fifty thousand and one (3,150,001) shares, in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up, which are divided into:

- one (1) Management Share; and
- three million one hundred fifty thousand (3,150,000) Limited Shares;

5.3 Subject to the terms of any shareholders' agreement in force from time to time, in the case of a proposed issue of shares of a specific existing class or category, as the case may be, those shares shall be offered in preference for subscription to the shareholders holding shares of the same class or category on a prorata basis, it being understood that the Limited Shares shall be considered as constituting a single class or category for this purpose. The issue of shares of a new class or

category shall be decided by a resolution of the shareholders of the Company adopted in accordance with article 18 below and those newly issued shares shall be offered in preference for subscription to all shareholders on a prorata basis.

5.4 The Management Share(s) shall be held by Square Lux Midco 1 S.à r.l. (as detailed in article 10 hereafter), as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.5 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above articles 5.1 and 5.2, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.6 Any such share premium paid by a shareholder shall be booked in a share premium account which shall remain allocated to the shares held by such shareholder, and exclusively held by the aforesaid shareholder who will solely be entitled to any and all rights attached to said share premium account. A specific sub-account will be created within the share premium account of the Company for each shareholder.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit the contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115). Any special equity reserve/capital surplus account (account 115) paid by a shareholder shall be booked in such special equity reserve/capital surplus account which shall remain attached to the shares held by such shareholder, and exclusively held by the aforesaid shareholder who will solely be entitled to any and all rights attached to such special equity reserve/capital surplus account. A specific sub-account will be created within the special equity reserve/capital surplus account (account 115) of the Company for each shareholder.

5.8 Distributions out of the share premium or other distributable reserves may be resolved upon (i) by the general meeting of the shareholders of the Company with the approval of a simple majority of the votes cast, or upon (ii) a resolution taken by the Manager in accordance with the Law. Any such distribution shall be made pursuant to articles 5.6 and 5.7 above (with each shareholder being solely and exclusively entitled to such amount as booked under his/her/its name in the share premium account, special equity reserve/capital surplus account (account 115) or more generally in any distributable reserves accounts).

5.9 The Limited Shares are redeemable by the Company at the option of the Company, with the Company serving a prior five (5) calendar days' notice to each holder of the Limited Shares to be redeemed, stating the number of Limited Shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price corresponding to the Total Redemption Amount (as referred to below), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article 5.9 and article 5.10 through 5.15:

- i. the redemption shall be decided by the Manager;
- ii. all Limited Shares of a specific class shall be redeemed in full as a class and in the reverse alphabetical order (starting with Class I);
- iii. the Limited Shares of a class shall be redeemed at their Total Redemption Amount;
- iv. the redemption of Limited Shares of a class can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law; and
- v. all Limited Shares of a specific class purchased or otherwise acquired by the Company may be held as treasury shares or cancelled with the effect that the issued number of Limited Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The Company may also redeem its shares in accordance with article 49-2 et seq. of the Law.

5.10 The share capital of the Company may be reduced through the redemption and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the redemption and cancellation of all the Limited Shares issued in such class(es). In the case of redemptions and cancellations of classes of Limited Shares, such cancellations and redemptions of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

5.11 In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of Limited Shares (in the order provided for here above), such class of Limited Shares gives right to the holders thereof per limited share redeemed to a portion of the Available Amount (with the limitation however to the Total Redemption Amount determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Limited Shares of the redeemed and cancelled class of Limited Shares shall each receive from the Company an amount equal to the Adjusted Redemption Amount as determined pursuant to article 5.12 below.

5.12 The "Adjusted Redemption Amount" that each holders of Limited Shares shall be entitled to receive shall be calculated by multiplying the Total Redemption Amount by the Contributed Portion.

5.13 The "Contributed Portion" shall be the portion (expressed in percentage) that the amount paid by a holder of an Limited Share on the nominal capital account, the share premium account and the special reserve account attached to such Limited Share represents towards the aggregate amount of the nominal capital account, the share premium account and the special reserve account attached to all the Limited Shares of the same class.

5.14 The "Total Redemption Amount" shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the classes I, H, G, F, E, D, C, B and A of the Limited Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders

in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.15 Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class of Limited Shares, the cancellation value as determined pursuant to article 5.12 above will become due and payable by the Company.

5.16 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Adjusted Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.12 above.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Contributed Portion means the percentage determined pursuant to article 5.13 above.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the Manager as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

Total Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.14 above.

Art. 6. Authorized capital.

6.1 In addition to the nominal issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000), to be used in order to issue new shares of any such category and class as the Manager may decide subject to the pre-emption rights set out in article 5.3 above or to increase the nominal value of the shares.

6.2 The Manager is authorised to increase the subscribed share capital of the Company during a period of five (5) years starting from the date of the incorporation of the Company, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five (5) years. The Manager is specially authorised to issue the new shares of any category and of any class subject to the pre-emption rights set out in article 5.3 above.

6.3 These new shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.4 In particular, the Manager may decide to issue the new shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager subject to the terms of article 5.6 above.

6.5 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new shares, their category and class having to be eventually subscribed and issued.

6.6 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.7 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new shares.

6.8 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5.2 and 6.1 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

Art. 7. Shares and register of shares.

7.1 The shares of the Company are in registered form.

7.2 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law (including, for the avoidance of doubt, the numbering of the shares). Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties through the recording of a declaration of transfer into the register of shares signed and dated either (i) by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company.

III. Liability of holders of shares

Art. 8. Management Share(s) and Limited Shares.

8.1 The holder of Management Share (hereafter the Unlimited Shareholder) is jointly, indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

8.2 The holder(s) of Limited Shares (hereafter the Limited Shareholders) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder(s) in general meetings, and shall, in that capacity, only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Limited Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular, the holder(s) of Limited Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 9. Restrictions on the transfer of shares.

9.1 The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional Manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

9.2 The Limited Shares may only be transferred with the prior written consent of the Manager and in accordance with the terms of any shareholders' agreement in force from time to time providing for, as the case may be, transfer restrictions, tag along rights and/or drag along rights in favour of the shareholders of the Company.

IV. Management and Supervision

Art. 10. Management. The Company shall be managed by Square Lux Midco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée,) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the RCS and having a share capital in an amount of EUR 12,500.- (the Manager) in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The Manager shall be entitled to reimbursement of its reasonable out-of-pocket expenses. Such amounts shall be payable monthly on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 11. Management Powers.

11.1 The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board (as defined in article 14.1) or the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), as the case may be, fall within the competence of the Manager.

11.2 The Manager shall have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

11.3 The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

11.4 The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

11.5 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board or the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) as the case may be appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association (it being understood that the former manager shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. Binding Signatures.

12.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

12.2 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Manager.

Art. 13. Conflict of Interests.

13.1 The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.

13.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

13.3 The preceding rules shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Supervisory Board/Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1 The Company is supervised by either a board of a minimum of three (3) supervisors (the Supervisory Board) appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office (which cannot exceed 6 (six) years) or by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés or cabinets de révision agréés), who will then replace the Supervisory Board and who shall be vested with the powers set forth by law. Members of the Supervisory Board may be re-appointed.

14.2 The independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés or cabinets de révision agréés) are appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés or cabinets de révision agréés) may be re-appointed.

V. General Meetings

Art. 15. Powers and Convening Notice.

15.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of article 11 of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the Law and the present Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

Art. 16. Procedure.

16.1 The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the third (3rd) Friday of the month of June in each year at 10.00 am or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

16.2 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

16.3 If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.4 All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

16.5 Except as otherwise required by the Law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting.

Art. 17. Ordinary Meetings.

17.1 The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Supervisory Board or the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), as the case may be, and the discharge to be given to the Manager and to the members of the Supervisory Board or the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), as the case may be.

17.2 All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by the Law or in these Articles.

Art. 18. Extraordinary General Meeting.

18.1 Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of article 17 of these Articles (including any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the Law is satisfied.

18.2 Resolutions shall be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager, unless otherwise provided by these Articles.

Art. 19. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

VI. Accounting year - Allocation of Profits

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and shall terminate on the thirty-first (31st) of December each year.

Art. 21. Accounts, appropriation of profits.

21.1 The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

21.2 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

21.3 Out of the balance there may be a distribution of dividends to the holders of shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles and in particular Article 21.5, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the Law and Article 21.5.

21.5 In case of distribution of dividends, (i) the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 1.00% of the nominal value of the shares issued by the Company and (ii) the holders of Limited Shares shall receive in respect of their Limited Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Dividend Amounts):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.65% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.60% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.55% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.50% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.45% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.40% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.35% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.30% of the nominal value of the class H shares held by them; and

i. the holders of class I shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the class I shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of the “Relevant Limited Shares” in respect of their Limited Shares on the basis of their Contributed Portion (as such term is defined in article 5.13 above).

The Relevant Limited Shares shall always be the last class of Limited Shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class I shares as long as they are outstanding and then if no class I shares are in existence, class H shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 23. Distribution of liquidation proceeds. In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall, save as to the provisions of any shareholders’ agreement in force from time to time, be applied as follow:

- first, (i) the holders of shares, shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 1.00% of the nominal value of all the shares in issue at the moment the distribution is made and (ii) the holders of Limited Shares shall receive in respect of their Limited Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Liquidation Amounts):

a. the holders of class A shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.65% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.60% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.55% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.50% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.45% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.40% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.35% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.30% of the nominal value of the class H shares held by them; and

i. the holders of class I shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.25% of the nominal value of the class I shares held by them;

- and thereafter, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders Limited Shares in respect of their Limited Shares on the basis of their Contributed Portion (as such term is defined in article 5.13 above).

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Amounts in full to all shareholders, then such assets shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VIII. General provisions

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Law. There being no further business, the Meeting is closed.

Subscription - Payment

1. Lux Topco, represented as stated above, declared to subscribe for

- three hundred fifty thousand (350,000) class A shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class B shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class C shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class D shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class E shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class F shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class G shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class H shares; and
- three hundred fifty thousand (350,000) class I shares.

in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31,500).

2. Square Midco, represented as stated above, declared to subscribe for

- one (1) Management Share;

in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one () eurocent (EUR 0.01).

The amount of thirty-one thousand five hundred euro and one eurocent (EUR 31,500.01) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary by way of a blocking certificate, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, Lux Topco and Square Midco, being the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a renewable term of six (6) years starting from the date of the present deed until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company resolving upon the approval of the annual accounts for the financial year ended on December 31, 2021:

KPMG Luxembourg, having its registered office at 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133.

2. The registered office of the Company is set at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Square Lux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) et ayant un capital social de EUR 12.500 (Lux Topco),

ici représentée par Dr. Jan Könighaus, Manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

2. Square Lux Midco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, cours d'immatriculation auprès du RCS et ayant un capital social de EUR 12.500 (Square Midco);

ici représentée par Dr. Jan Könighaus, Manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par le présent acte entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions sous la dénomination de «Square Lux Midco 1 & Co S.C.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Sur décision du Gérant (tel que défini à l'article 10) des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, de façon générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut de façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 11.5 s'appliquera.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par deux (2) catégories d'actions (ci-après, chacune, une Catégorie), à savoir (1) l'action de commandité détenue par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité de la Société (ci-après l'Action de Commandité) et (2) les actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires de la Société (ci-après les

Actions de Commanditaire, et individuellement, une Action de Commanditaire), lesquelles Actions de Commanditaire sont divisées en actions de classe A, actions de classe B, actions de classe C, actions de classe D, actions de classe E, actions de classe F, actions de classe G, actions de classe H et actions de classe I de la Société. L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire seront désignées ensemble comme les actions et individuellement comme une action, chaque fois que la référence à une catégorie ou à une classe particulière d'actions n'est pas justifiée.

5.2 Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille cinq cent euros et un centime d'euro (EUR 31.500,01) représenté par trois millions cent cinquante mille et une (3.150.001) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, qui sont divisées en:

- une (1) Action de Commandité; et
- trois millions cent cinquante mille (3.150.000) Actions de Commanditaire.

5.3 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre, en cas d'émission d'actions proposée d'une classe ou catégorie spécifique existante, le cas échéant, ces actions seront offertes en priorité pour souscription aux actionnaires détenant des actions de la même classe ou catégorie au prorata, étant entendu que les Actions de Commanditaire seront considérées comme constituant une seule et même classe ou catégorie pour les besoins de cette clause. L'émission d'actions d'une nouvelle classe ou catégorie sera décidée par une résolution des actionnaires de la Société adoptée conformément à l'article 18 ci-dessous et ces actions nouvellement émises seront offertes en priorité pour souscription à tous les actionnaires au prorata.

5.4 L'Action/les Actions de Commandité sera/seront détenue(s) par Square Lux Midco 1 S.à r.l. (comme décrit à l'article 10 ci-après), en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.5 Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans les articles 5.1 et 5.2 ci-dessus, les nouveaux actionnaires ou actionnaires existants peuvent souscrire aux actions en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux actions par le biais de paiements au compte de prime d'émission attaché aux actions nouvellement émises.

5.6 Toute prime d'émission versée par un actionnaire sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission qui restera attaché aux actions détenues par cet actionnaire, et sera exclusivement détenu par l'actionnaire susmentionné qui aura exclusivement droit à tous les droits attachés à ce compte de prime d'émission. Un sous-compte spécifique sera créé au sein du compte de prime d'émission de la Société pour chaque actionnaire.

5.7 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission d'actions en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115). Tout somme versée au compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115) par un actionnaire sera comptabilisée sur ce compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital qui restera attaché aux actions détenues par cet actionnaire, et sera exclusivement détenu par l'actionnaire susmentionné qui aura exclusivement droit à tous les droits attachés à ce compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital. Un sous-compte spécifique sera créé au sein du compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115) de la Société pour chaque actionnaire.

5.8 Les distributions du compte de prime d'émission ou de toutes autres réserves distribuables peuvent être décidées par (i) l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec l'accord d'une majorité simple des votes exprimés, ou (ii) une résolution prise par le Gérant conformément à la Loi. Une telle distribution sera réalisée conformément aux articles 5.6 et 5.7 ci-dessus (avec chaque actionnaire ayant uniquement et exclusivement droit à ce montant tel que comptabilisé en son nom sur le compte de prime d'émission, le compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115) ou de façon plus générale, sur tous comptes de réserves distribuables).

5.9 Les Actions de Commanditaire peuvent être rachetées par la Société au choix de la Société, celle-ci donnant au préalable un préavis de cinq (5) jours calendaires à chaque détenteur d'Actions de Commanditaire devant être rachetées, indiquant le nombre d'Actions de Commanditaire à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat correspondant au Montant de Rachat Total (comme défini ci-dessous), conformément à l'article 49-8 de la Loi et conformément au présent article 5.9 et aux articles 5.10 à 5.15:

- i. le rachat sera décidé par le Gérant;
- ii. toutes les Actions de Commanditaire d'une classe spécifique seront rachetées entièrement en tant que classe et dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe I);
- iii. les Actions de Commanditaire d'une classe seront rachetées à leur Montant de Rachat Total;
- iv. le rachat des Actions de Commanditaire d'une classe peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi; et
- v. toutes les Actions de Commanditaire d'une classe spécifique achetées ou bien acquises par la Société peuvent être conservées comme des actions rachetées ou annulées, ce qui entraînera une réduction du nombre émis d'Actions de Commanditaire et du capital social de la Société en conséquence.

La Société peut également racheter ses actions conformément à l'article 49-2 et suivants de la Loi.

5.10 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'actions en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'Actions de Commanditaire dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Actions de Commanditaire émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes d'Ac-

tions de Commanditaire, ces annulations et rachats d'actions seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe I).

5.11 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette classe d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs d'Actions de Commanditaire de cette classe par action de commanditaire rachetée à une partie du Montant Disponible (avec la limitation cependant du Montant de Rachat Total tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la classe d'Actions de Commanditaire rachetée et annulée recevront chacun, de la part de la Société, un montant égal au Montant de Rachat Ajusté tel que fixé en vertu de l'article 5.12 ci-dessous.

5.12 Le "Montant de Rachat Ajusté" que chacun des détenteurs d'Actions de Commanditaire sera autorisé à recevoir sera calculé en multipliant le Montant de Rachat Total par la Partie Contribuée.

5.13 La "Partie Contribuée" désignera la partie (exprimée en pourcentage) que le montant payé par un détenteur d'une Action de Commanditaire sur le compte de capital nominal, le compte de prime d'émission et le compte de réserve spécial attachés à cette Action de Commanditaire représente par rapport au montant total du compte de capital nominal, du compte de prime d'émission et du compte de réserve spécial attaché à toutes les Actions de Commanditaire de la même classe.

5.14 Le "Montant de Rachat Total" désignera un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A des Actions de Commanditaire sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment du rachat et de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.15 Lors du rachat et de l'annulation des actions de la classe d'Actions de Commanditaire concernée, la valeur d'annulation telle que fixée en vertu de l'article 5.12 ci-dessus deviendra échue et exigible par la Société.

5.16 Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant de Rachat Ajusté	signifie le montant fixé en vertu de l'article 5.12 ci-dessus.
Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient eu droit à des distributions de dividende selon les présents Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe d'actions qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe d'actions qui sera annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts
Partie Contribuée	signifie le pourcentage fixé en vertu de l'article 5.13 ci-dessus.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le Gérant à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe d'actions concernée.
Montant de Rachat Total	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.14 ci-dessus.

Art. 6. Capital Autorisé.

6.1 En plus du capital social émis nominal, la Société a un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000), qui sera utilisé afin d'émettre de nouvelles actions de toute catégorie et classe que ce soit selon la décision du Gérant sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.3 ci-dessus, ou afin d'augmenter la valeur nominale des actions.

6.2 Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société, en une ou plusieurs émissions, comme il peut le décider de temps à autre à sa discrétion. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période de cinq (5) ans maximum. Le Gérant est spécialement habilité à émettre les nouvelles actions de toute catégorie et de toute classe que ce soit sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.3 ci-dessus.

6.3 Ces nouvelles actions pourront être souscrites aux termes et conditions déterminés par le Gérant.

6.4 Le Gérant peut notamment décider d'émettre les nouvelles actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission, dont le montant et l'affectation seront librement décidés par le Gérant sous réserve de l'article 5.6 ci-dessus.

6.5 Le Gérant peut également déterminer la date d'émission et le nombre de nouvelles actions, leur catégorie et classe devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.6 Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les nouvelles actions représentant la totalité ou une partie de ces montants augmentés du capital social.

6.7 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des nouvelles actions et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir susmentionnée, ainsi que les souscriptions et libérations des nouvelles actions.

6.8 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5.2 et 6.1 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

Art. 7. Actions et registre des actions.

7.1 Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

7.2 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être examiné par tout actionnaire. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi (en ce compris, afin d'éviter toute ambiguïté, la numérotation des actions). La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

7.3 La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

7.4 Toute cession d'actions nominatives sera opposable à la Société et aux tiers par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions signée et datée soit (i) par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la Société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

III. Responsabilité des actionnaires

Art. 8. Action(s) de Commandité et Actions de Commanditaire.

8.1 Le détenteur de l'Action de Commandité (ci-après l'Actionnaire Commandité) est conjointement, solidairement et indéfiniment tenu des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

8.2 Il est défendu au(x) détenteur(s) d'Actions de Commanditaire (ci-après les Actionnaires Commanditaires) d'agir pour le compte de la Société, d'aucune manière et en aucune capacité que ce soient, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaire(s) lors des assemblées générales, et seront, en cette capacité, uniquement responsables du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrites et qui ont été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'effectuer un apport au capital de la Société. En particulier, le(s) détenteur(s) des Actions de Commanditaire ne seront pas responsables des dettes et obligations de la Société au-delà des montants de ces paiements.

Art. 9. Restrictions au transfert d'actions.

9.1 L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement cessible à un successeur ou à un Gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

9.2 Les Actions de Commanditaire ne peuvent être cédées qu'avec le consentement écrit préalable du Gérant et conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre qui prévoit, le cas échéant, des restrictions au transfert d'actions, des droits de cession conjointe et/ou obligations de vente forcée en faveur des actionnaires de la Société.

IV. Gérance et Surveillance

Art. 10. Gérance. La Société sera gérée par Square Lux Midco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du RCS et ayant un capital social de EUR 12.500 (le Gérant), en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses raisonnables encourues. Ces montants seront exigibles tous les mois sur base d'une estimation et un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 11. Pouvoirs de Gestion.

11.1 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de gestion et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les

présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 14.1) ou au réviseur d'entreprises agréé le cas échéant, appartiennent au Gérant.

11.2 Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à la réalisation de ces objectifs. Sauf disposition contraire expresse, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

11.3 Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés, sauf disposition contraire dans les Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

11.4 Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

11.5 En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente qui empêche le Gérant d'agir en qualité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance ou le réviseur d'entreprises agréé le cas échéant, nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par cet administrateur dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouveau gérant, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts (étant entendu que le précédent gérant ne participe pas audit vote). Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'accord du Gérant.

Art. 12. Pouvoir de signature.

12.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant à son unique appréciation, ou par la signature de(s) personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué.

12.2 Tout contentieux dans laquelle la Société serait partie demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

Art. 13. Conflit d'Intérêts.

13.1 Les transactions conclues entre la Société et le Gérant qui ont un intérêt autre que celui de la Société sont mentionnés dans la résolution du Gérant.

13.2 Un tel conflit d'intérêt sera déclaré à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant tout vote sur d'autres résolutions.

13.3 Les alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque la décision du Gérant concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou représentants du Gérant y auront un intérêt personnel, ou sont un administrateur, associé, représentant ou employé de cette société ou entreprise. Tout administrateur ou représentant du Gérant qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, représentant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société pourrait contracter ou entrerait autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le seul motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Art. 14. Conseil de Surveillance/Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 La Société est surveillée soit par un conseil composé de trois (3) superviseurs au moins (le Conseil de Surveillance) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat (lequel ne peut dépasser 6 (six) ans), ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés, qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance et qui auront les pouvoirs qui leur sont donnés par la Loi. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

14.2 Les réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, rémunération et la durée de leurs mandats, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés sont rééligibles.

V. Assemblées générales

Art. 15. Pouvoirs et Avis de Convocation.

15.1 L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la Loi et des présents Statuts, l'assemblée générale aura les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

15.2 Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées suivant un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée, à l'adresse de l'actionnaire qui figure dans le registre des actions.

Art. 16. Procédure.

16.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg le troisième (3^{ème}) vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.2 D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

16.3 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

16.4 Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne actionnaire ou non, par écrit, e-mail ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

16.5 Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 17. Assemblées Ordinaires.

17.1 Les affaires ordinaires de la Société devant être traitées lors des assemblées des actionnaires concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la contrepartie et l'approbation de la répartition des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation, la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant, ainsi que la décharge à donner au Gérant et aux membres du Conseil de Surveillance ou au réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant.

17.2 D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale uniquement sur proposition du Gérant sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 18. Assemblée Générale Extraordinaire.

18.1 Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'est pas dans le champ d'application de l'Article 17 des présents Statuts (y compris toute proposition de modification des Statuts ou la décision sur des points pour lesquels la Loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors de cette assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

18.2 Les décisions seront prises par au moins les deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

VI. Exercice Comptable - Affectation des Bénéfices

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier (1^{er}) janvier et prendra fin le trente et un (31) décembre chaque année.

Art. 21. Comptes, affectation des bénéfices.

21.1 Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

21.2 Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.3 Le solde pourra faire l'objet d'une distribution de dividendes aux actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts et en particulier l'article 21.5., étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

21.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi et l'article 21.5.

21.5. En cas de distribution de dividendes, (i) les actionnaires auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 1,00 % de la valeur nominale des actions émises par la Société et (ii) les détenteurs d'Actions de Commanditaire recevront pour leurs Actions de Commanditaire les montants suivants ((i) et (ii) étant ensemble désignés comme les Montants de Dividende Préférentiel):

a. les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,65 % de la valeur nominale des actions de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,60 % de la valeur nominale des actions de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,55 % de la valeur nominale des actions de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,50 % de la valeur nominale des actions de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,45 % de la valeur nominale des actions de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,40 % de la valeur nominale des actions de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,35 % de la valeur nominale des actions de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,30 % de la valeur nominale des actions de classe H détenues par eux; et

i. les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,25 % de la valeur nominale des actions de classe I détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués aux détenteurs des "Actions de Commanditaire Concernées" pour leurs Actions de Commanditaire sur base de leur Partie Contribuée (tel que ce terme est défini à l'article 5.13 ci-dessus).

Les Actions de Commanditaire Concernées seront toujours la dernière classe d'Actions de Commanditaire en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les actions de classe I tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus d'actions de classe I, les actions de classe H et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral des Montants du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou de plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui statue sur cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. Distribution des produits de la liquidation. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les actionnaires seront, excepté pour les dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre, appliqués comme suit:

- d'abord, (i) les détenteurs d'actions seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 1,00% de la valeur nominale de toutes les actions en circulation au moment où la distribution est faite et (ii) les détenteurs d'Actions de Commanditaire recevront pour leurs Actions de Commanditaire les montants suivants ((i) et (ii) étant ensemble désignés comme les Montants de la Liquidation Préférentiels):

a. les détenteurs d'actions de classe A seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,65% de la valeur nominale des actions de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs d'actions de classe B seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,60% de la valeur nominale des actions de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs d'actions de classe C seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,55% de la valeur nominale des actions de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs d'actions de classe D seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,50% de la valeur nominale des actions de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs d'actions de classe E seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,45% de la valeur nominale des actions de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs d'actions de classe F seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,40% de la valeur nominale des actions de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs d'actions de classe G seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,35% de la valeur nominale des actions de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs d'actions de classe H seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,30% de la valeur nominale des actions de classe H détenues par eux; et

i. les détenteurs d'actions de classe I seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,25% de la valeur nominale des actions de classe I détenues par eux;

- et ensuite, tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront distribués aux détenteurs des Actions de Commanditaire pour leurs Actions de Commanditaire sur base de leur Partie Contribuée (tel que ce terme est défini à l'article 5.13 ci-dessus).

Si lors de toute liquidation ou dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les actionnaires seront insuffisants pour effectuer le paiement intégral des Montants de la Liquidation Préférentiels à tous les actionnaires, alors ces actifs seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient autrement eu droit respectivement.

VIII. Dispositions générales

Art. 24. Droit applicable. Tous les sujets qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

Souscription - Libération

1. Lux Topco, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à:

- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe A;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe B;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe C;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe D;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe E;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe F;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe G;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe H;
- trois cent cinquante mille (350,000) actions de classe I.

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500).

2. Square Midco, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à:

- une (1) Action de Commandité

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le montant de trente et un mille cinq cent euros et un centime d'euro (EUR 31.500,01) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, Lux Topco et Square Midco, étant les actionnaires de la Société qui représentent l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat renouvelable d'une durée de six (6) ans avec effet à la date du présent acte et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2021:

KPMG Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

2. Le siège social de la Société est fixé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Dr. J. KÖNIGHAUS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7637. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079743/942.

(160045351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Planet R.W.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch/Alzette, 20, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 204.593.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le neuf mars.

Pardevant Nous Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bechir BEN SAID, employé, né à Tripoli (Libye) le 11 juin 1975, demeurant à F-54400 Longwy, 23, rue Albert Lebrun

2.- Madame Nora DAIF, employée, née à Mont St. Martin (France) le 09 février 1972, demeurant à F-54400 Longwy, 23, rue Albert Lebrun

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PLANET R.W.A.» (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce avec la vente de vêtements, d'accessoires, articles de cosmétiques, de chaussures, de parfums et de bijoux fantaisies ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts (3/4) au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant détenant l'autorisation d'établissement, sinon par la signature conjointe de deux Gérants.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions légales.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- €) chacune ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Bechir BEN SAID, prénommé, SOIXANTE-SEIZE PARTS SOCIALES	76
- Madame Nora DAIF prénommée VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES	<u>24</u>
Total: CENTS PARTS SOCIALES	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérante technique de la société pour une durée indéterminée: Madame Nora DAIF, prénommée
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Bechir BEN SAID, prénommé
- 3.- La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant détenant l'autorisation d'établissement (Madame Nora DAIF), sinon par la signature conjointe des deux Gérants.
- 4.- Le siège social est établi à L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-€)

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les parties comparantes qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénom, état civil et domicile, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ben Said, Daif, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 10 mars 2016. Relation: EAC/2016/6151. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Santioni A.,

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016079674/149.

(160045538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kensington UK Office (Woking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.669.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cains Trustees (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114731 and Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114717, both having their registered office at PO BOX 83, Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, acting in their capacity of joint trustees of Webb South East Property Unit Trust,

here represented by Ariane Klaps, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 3rd March 2016.

Said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Kensington UK Office (Woking) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British pounds sterling (GBP 15,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 197669 (hereinafter the “Company”) and incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 June 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2091 on 14 August 2015. The articles of association have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Discharge to be granted to the managers of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge and release from liability the managers of the Company for their conduct of the Company's affairs during their mandates.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 41469, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law, it being however specified that the Liquidator may not dispose of any real estate asset of the Company other than by way of distribution in specie to the Sole Shareholder. The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of one or more advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cains Trustees (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114731, et Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114717, les deux ayant leur siège social à PO BOX 83, Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, agissant en leur capacité de trustees conjoints de Webb South East Property Unit Trust,

ici représentée par Ariane Klaps, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2016. La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Kensington UK Office (Woking) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling anglaises (GBP 15.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197669 (ci-après la «Société») et constituée selon acte notarié du 5 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2091 en date du 14 août 2015. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a examiné l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Quitus aux gérants de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de donner quitus aux gérants de la Société pour la gestion des affaires sociales durant leurs mandats.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41469, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi étant toutefois précisé que le Liquidateur ne peut céder aucun actif immobilier de la Société autrement que par une distribution en nature au profit de l'Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une ou plusieurs avances sur le boni de liquidation futur.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KLAPS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8128. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082081/121.

(160048902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Berkeley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.084.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 2 décembre 2015 à 11.00 heures.

Première résolution

Suite à la décision prise en date du 30 novembre 2015 concernant les classes d'Administrateurs, l'Assemblée décide de répartir les catégories d'Administrateur de la manière suivante:

- Mrs Nathalie VAZQUEZ est désormais administrateur de catégorie A
- Mr Xavier SOULARD est désormais administrateur de catégorie B
- Mr Eric TAZZIERI est désormais administrateur de catégorie B

Conformément l'article 9 des statuts, la société sera valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec celle d'un administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/04/2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088222/20.

(160056860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Charclo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 188.156.

Le siège social de la société a été transféré à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Charclo SPF S.A.-SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016088279/11.

(160056579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.
